

# ***AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT NORD ISÈRE***

**ÉVALUATION DE  
L'AVENANT DU CDDRA  
DANS LE CADRE DE LA  
CLAUSE DE REVOYURE**

***EVALUATION  
GLOBALE***

FÉVRIER 2014 |

## INTRODUCTION

EN AVRIL 2013, IL A ÉTÉ DEMANDÉ AU CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT AUPRÈS DU CDDRA ISÈRE, PORTE DES ALPES, D'ÉVALUER LE CONTRAT, DANS LE CADRE DE LA CLAUSE DE REVOYURE. CETTE ÉVALUATION S'EST FAITE DE TROIS MANIÈRES DIFFÉRENTES :

- UNE ÉVALUATION ACTION PAR ACTION, NOTAMMENT À PARTIR DES CRITÈRES DÉFINIS AU DÉBUT DU CONTRAT AVEC LE CABINET KPMG ;
- UNE ÉVALUATION AXE PAR AXE (IL Y EN A CINQ) AFIN DE POUVOIR DONNER UN AVIS UN PEU PLUS GÉNÉRAL SUR CHACUN DE CES AXES ET LA MANIÈRE DONT ILS FONCTIONNENT ;
- UNE ÉVALUATION DU CONTRAT DANS SA GLOBALITÉ, DANS UNE VISION BIEN PLUS GÉNÉRALE.

L'OBJET DE CE TRAVAIL ÉTAIT BIEN DE DONNER DES PISTES AFIN QU'UN AVENANT AU CONTRAT PUISSE ÊTRE DÉPOSÉ ET VALIDÉ

PAR LES SERVICES D'ISÈRE PORTE DES ALPES. CET AVENANT A ÉTÉ RÉDIGÉ ET LE CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT EST DE NOUVEAU SOLlicitÉ POUR DONNER SON AVIS.

AINSI, APRÈS UN PREMIER AVIS PROVISoire, LES MEMBRES DU CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT SE SONT RÉUNIS EN GROUPE DE TRAVAIL AFIN D'ÉtudIER PLUS EN DÉTAIL LES PRINCIPALES COMPOSANTES DE CET AVENANT, À LA FOIS DANS SON FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL MAIS AUSSI EN ÉtudIANt VOLET PAR VOLET LES CHANGEMENTS APPORTÉS. CET AVIS S'APPUIE AUSSI SUR L'ÉVALUATION QUI AVAIT ÉTÉ MENÉE ET QUI AVAIT MIS EN EXERGUE CERTAINS POINTS D'ATTENTION QU'IL ÉTAIT NÉCESSAIRE DE BIEN PRENDRE EN COMPTE POUR UN AVENANT LE PLUS EFFICACE POSSIBLE.

L'AVIS RESSORTI DE CES DISCUSSIONS A ÉTÉ RÉDIGÉ, PROPOSÉ À LA RELECTURE À TOUS LES MEMBRES, AVANT D'ÊTRE VALIDÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE LE JEUDI 27 FÉVRIER 2014.

## FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Le Conseil Local de Développement Nord Isère apprécie le fait que le nombre d'actions ait autant diminué (de cinquante-six à vingt-cinq). En effet, c'était l'une des attentes formulée dans l'évaluation du Contrat :

*Beaucoup d'actions (une vingtaine) n'ont pas du tout été engagées au cours des trois premières années du Contrat. Cela s'explique de différente manière (partenaires potentiels qui se sont désengagés, besoin d'études préalables, réorientation de la politique régionale) mais le CLD trouve dommage que presque la moitié des actions (et presque autant de financements) n'ait pas pu trouver de projets. Cela prouve en tout cas le besoin urgent de bien réorienter les actions afin de mieux les faire correspondre aux attentes des différents partenaires du CDDRA.*

TEXTE ISSU DE L'ÉVALUATION GÉNÉRALE DU CONTRAT,  
RÉALISÉE PAR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN MAI  
2013

Des actions ont donc été supprimées et d'autres regroupées, ce qui est une bonne chose dans un souci d'efficacité. Si les grands équilibres ont été maintenus entre chacun des volets, des modifications substantielles ont été apportées afin de mieux « coller » aux attentes du territoire. De plus, ce nombre moins important d'actions permet de se retrouver plus facilement dans l'architecture du Contrat, avec des dénominations plus générales et plus compréhensibles. Pour les porteurs de projets, il sera sans aucun doute plus aisé de véritablement trouver l'action qui convient à ce qu'ils projettent de faire. Si la subvention globale pour le territoire reste à peu près identique, il est très important que celle-ci soit utilisée au mieux. De plus, le Conseil Local de Développement est satisfait de voir la poursuite des liens avec des partenaires importants (CraTERRE, La Mission Locale Nord Isère ou encore Nord Isère Initiative), qui permettent un vrai ancrage territorial.

Dans cet avenant apparaît très clairement la volonté d'être le plus « opérationnel » possible.

En effet, la priorité a été donnée aux actions réalisables dans le temps de la fin du Contrat. Il reste deux ans, ce qui est extrêmement court. Il est donc absolument indispensable que les projets puissent être lancés rapidement et être mis en œuvre dans les deux années qui viennent. De plus, le Conseil Local de Développement avait noté une prépondérance des budgets d'étude et de fonctionnement :

*La balance entre coûts de fonctionnement / études et coûts d'investissement ne convient pas vraiment au CLD. En effet, comme il a pu être dit précédemment, il y a trop de dépenses de fonctionnement et, surtout, d'études. Il est absolument nécessaire qu'un rééquilibrage s'effectue par rapport à cela car c'est sur des actions concrètes que le Contrat est évalué par le plus grand nombre de partenaires.*

TEXTE ISSU DE L'ÉVALUATION GÉNÉRALE DU CONTRAT,  
RÉALISÉE PAR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN MAI  
2013

Le Conseil Local de Développement est donc satisfait de voir la très grande place donnée aux actions d'investissement, notamment sur des projets très importants comme la numérisation des fonds remarquables, tout ce qui tourne autour du tourisme et des loisirs de pleine nature ou encore les équipements structurants. Ce sont bien toutes ces actions qui doivent mobiliser la majeure partie des crédits car c'est la mise en œuvre concrète sur le territoire qui intéresse le plus les partenaires et les citoyens.

Le lien avec le territoire voisin des Vals du Dauphiné est aussi une préoccupation du Conseil Local de Développement. En effet, cet avenant acte le fait que les deux Contrats ne sont plus liés comme avant. Néanmoins, de nombreuses actions restent communes et il est absolument indispensable que les actions passerelles engagées soient conservées car, sur certaines thématiques, il est nécessaire que les deux territoires soient unis. C'est une volonté qui semble émaner des deux Contrats, ce dont se félicite le Conseil Local de Développement.

## VOLET PAR VOLET

### **ECONOMIE ET FORMATION**

Le regroupement des six actions précédentes en trois est une bonne chose du point de vue de la lisibilité de l'ensemble. Le fait que ces actions restent bien en lien avec les partenaires locaux (Métiers d'Art, Mission Locale Nord-Isère, Nord-Isère Initiative) mais aussi avec les événements majeurs (Biennale de l'éco-construction notamment) est extrêmement important. Le Conseil Local

de Développement apprécie beaucoup par ailleurs le fait que le soutien au développement de l'économie de proximité fasse l'objet d'une action. En effet, c'est une problématique qui lui semble très importante. Il a participé avec la CAPI à l'Institut de management des Pratiques Locales (IMPL), co-organisé par la Région et ARADEL. Il soutient donc cette action.

### **AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT**

C'était sans doute sur ce volet que les actions étaient le plus segmentées et qu'il était le plus difficile de s'y retrouver. Sans supprimer aucune action mais en rationalisant la présentation, ce

volet apparaît bien plus clair pour les porteurs de projets. Les quelques ajustements (ré-abondement de certaines lignes qui fonctionnaient bien) est un élément apprécié.

### **TOURISME ET PATRIMOINE**

Si la mise en place de la signalétique touristique a été supprimée, il n'en reste pas moins que tous les points essentiels du volet ont été conservés et rationalisés puisque rassemblés dans une seule et unique action. L'opération prévue autour de la

mise en valeur du patrimoine régional en pisé est un élément fortement apprécié par les membres du Conseil Local de Développement car c'est un aspect essentiel du territoire et qu'il faut le faire connaître.

### **CULTURE**

Deux nouvelles actions (le fonds d'aide aux projets culturels et la numérisation des fonds remarquables) ont été inscrites alors que deux

autres ont été supprimées. Cela montre bien que ce volet avait besoin de modifications et celles qui ont été apportées semblent intéressantes.

### **CADRE DE VIE**

Là encore, l'effort de simplification (passage de neuf actions à quatre) est salué. Beaucoup d'actions ont été supprimées et d'autres créées. Il est important pour le Contrat d'être en capacité, sur cette thématique, de soutenir des projets qui

soient vraiment de qualité pour le territoire. Le fait que ces actions soient en lien direct avec le SCoT Nord-Isère est aussi un élément essentiel, tout comme le soutien très fort aux investissements qui est annoncé.

### **ANIMATION, COMMUNICATION, PLAN CLIMAT**

Il y a peu de modifications sur ce volet et donc peu à en dire.

## CONCLUSION

LE CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT NORD ISÈRE REND UN AVIS GLOBALEMENT FAVORABLE SUR CET AVENANT AU CONTRAT. IL SEMBLE EN EFFET PERMETTRE UNE VÉRITABLE SIMPLIFICATION POUR LES PORTEURS DE PROJETS, AVEC UNE PLUS GRANDE FACILITÉ POUR TROUVER L'ACTION CORRESPONDANT AU PROJET ENVISAGÉ. LA VOLONTÉ AFFICHÉE DE DONNER PLUS DE PLACE À DES ACTIONS VRAIMENT OPÉRATIONNELLES EST UN ÉLÉMENT AUQUEL LE CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT EST PARTICULIÈREMENT ATTACHÉ. EN EFFET, EN OFFRANT À LA FOIS UNE PLACE PLUS IMPORTANTE À L'INVESTISSEMENT MAIS EN DONNANT AUSSI LA PRIORITÉ AUX ACTIONS RÉALISABLES DANS LES DEUX ANNÉES RESTANTES DU CONTRAT, IL Y A PLUS DE CHANCES DE VOIR ÉMERGER DES PROJETS QUI SONT VRAIMENT CONCRETS. POUR QUE LES CRÉDITS SOIENT UTILISÉS SUR LE TERRITOIRE, IL EST NÉCESSAIRE QUE DES RÉALISATIONS TANGIBLES SOIENT EFFECTUÉES CAR CE SONT ELLES QUI PERMETTENT À D'AUTRES PORTEURS DE PROJETS DE VOIR CE QUI PEUT SE FAIRE ET DE MONTER DES DOSSIERS EN CONSÉQUENCE.

LE CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT NORD ISÈRE SOUHAITE VRAIMENT QUE TOUTES LES ACTIONS PROPOSÉES PUISSENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE ET QUE LES CRÉDITS PUISSENT ÊTRE UTILISÉS AVANT LA FIN DU CONTRAT. EN EFFET, SUR

CERTAINES THÉMATIQUES (NOTAMMENT L'ÉCONOMIE), CELA N'A PAS TOUJOURS ÉTÉ LE CAS, ALORS QUE LES SOMMES SONT SIGNIFICATIVES ET PEUVENT PERMETTRE D'AIDER DES MAÎTRES D'OUVRAGE À PORTER DES PROJETS AMBITIEUX POUR LE TERRITOIRE. CELA PASSE AUSSI PAR UN RÉEL EFFORT DE COMMUNICATION, À LA FOIS SUR LES ACTIONS EN ELLES-MÊMES, MAIS AUSSI SUR DES RÉALISATIONS CONCRÈTES QUI ONT ÉTÉ EN PARTIE FINANCÉES PAR CE BIAIS. DE PLUS, LA PÉRIODE QUI VIENT RISQUE D'ÊTRE PARTICULIÈREMENT SENSIBLE CAR, SUITE AUX ÉCHÉANCES MUNICIPALES, UN RENOUVELLEMENT PARTIEL DES ÉLUS VA SE PRODUIRE DANS LES DIFFÉRENTES STRUCTURES PORTEUSES DE PROJETS. TOUS NE SONT PAS TOUJOURS VRAIMENT AU FAIT DU FONCTIONNEMENT DU CDDRA ET IL SERA DONC NÉCESSAIRE QU'UNE COMMUNICATION SOIT FAITE TRÈS RAPIDEMENT AFIN DE LES INFORMER SUR LE CONTRAT ET CE QU'IL PEUT APPORTER. UNE FOIS QUE CES ÉLUS AURONT VRAIMENT PRIS CONNAISSANCE DE TOUT CELA, IL NE RESTERA QU'ENVIRON DEUX ANS AVANT LA FIN DU CONTRAT, AUTANT DIRE UNE PÉRIODE TRÈS COURTE À L'ÉCHELLE DE TELS PROJETS. IL EST DE L'INTÉRÊT DE TOUS (CONSEIL RÉGIONAL, STRUCTURES PORTEUSES DE PROJETS, HABITANTS DU TERRITOIRE) QUE LES ACTIONS SOIENT MENÉES À LEUR TERME AFIN QUE LA TOTALITÉ DES CRÉDITS SOIT UTILISÉE.

